

# Commune de Ludon-Médoc

ARR2024/125

**V**u le Code Général des Collectivités Territoriales.

Vu la requête présentée par la **Société LPF TP** située 22 rue Emile COMBES à FLOIRAC, afin d'effectuer des travaux de réaménagements **avenue du 11 Novembre** ;

La Commune de LUDON-MÉDOC,

Considérant qu'il y a lieu de réglementer la circulation

# -AVENUE DU 11 NOVEMBRE-ARRÊTE

#### **ARTICLE 1:**

La Société LPF TP est autorisée à effectuer des travaux de réaménagements avenue du 11 novembre.

La première phase des travaux débutera le 16/09/2024 jusqu'au 31/04/2025.

- **Phase 1**: Du giratoire des Lauriers jusqu'à la rue de la Gare.

### **ARTICLE 2:**

Cet aménagement entrainera une **INTERDICTION** totale du stationnement de tous les véhicules sur les zones de travaux concernés.

La rue sera mise en sens unique et <u>une déviation par la rue de la gare à LUDON-MEDOC</u> sera mise en place pour les véhicules de moins de 12 tonnes.

De plus, et jusqu'à la fin des travaux sur l'avenue du 11 novembre à Ludon-Médoc,

Une déviation sera mise en place pour les véhicules de plus de 12 tonnes par les voies suivantes

- Rue de la Gare sur la commune de PAREMPUYRE.
- Rue de Bel air sur la commune de BLANQUEFORT, pour rejoindre la D2 (Route de Pauillac).

La signalisation règlementaire ainsi que les déviations pour les poids lourds (+12 tonnes) seront mises en place par la société réalisatrice des travaux sur les voies des communes citées ci-dessus

### ARTICLE 3:

Le présent arrêté sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur et à chaque extrémité du chantier ainsi que dans la commune de Ludon-Médoc.

#### ARTICLE 4:

Toute contravention au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

**ARTICLE 5** : Conformément à l'article R 102 du code des tribunaux administratifs, le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif.

## **ARTICLE 6:**

Notification du présent arrêté sera adressé à :

- Gendarmerie de Macau,
- Sapeurs-Pompiers de Macau,
- Police Communautaire,
- Département de la Gironde,
- Commune de BLANQUEFORT
- Commune de PAREMPUYRE
- Société LPF TP.

Fait à Ludon-Médoc, le 10 octobre 2024,

() Le Maire

DUCAMP Philippe